

6.5 Protection sociale

La part des **dépenses de protection sociale** dans le produit intérieur brut (PIB) est très variable selon les pays de l'Union européenne (UE). En 2013, cette part est la plus élevée en France (33,7 %) et dépasse 30 % dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas, en Belgique et en Grèce (31,6 %). *A contrario*, elle est inférieure à 22 % dans les pays de l'Est (excepté en Slovaquie) et atteint seulement 14,4 % en Lettonie. Entre 2012 et 2013, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a continué de progresser dans une forte majorité des pays de l'UE, comme chaque année depuis la crise de 2008. Au total, entre 2008 et 2013, cette part a augmenté presque partout (sauf en Hongrie, Pologne et Lituanie), et même très fortement dans certains pays (entre 4 et 6 points en Grèce, Espagne, Portugal, mais aussi Finlande, Pays-Bas et Danemark).

À l'exception de l'Irlande, les **prestations sociales** liées à la vieillesse et à la survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout le premier poste de dépenses de protection sociale. En 2013, plus de 47 % des prestations sociales y sont consacrées dans les pays du sud et de l'est de l'UE et environ 60 % en Italie, en Pologne et en Grèce. En Italie, la part des plus de 65 ans dans la population est la plus élevée de l'UE et le système de retraite était autrefois très généreux. À l'autre bout de l'échelle, l'Irlande y consacre moins de 30 % de ses prestations sociales, en raison de la

jeunesse de sa population. Avec 45,8 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé sont le deuxième poste de dépenses. Leur part varie de 20,3 % au Danemark à 35,4 % en Croatie, en passant par 28,7 % en France. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à la famille et aux enfants représentent une part élevée des prestations sociales au Luxembourg (15,9 %) et en Irlande. À l'inverse, cette part est inférieure à 5 % aux Pays-Bas, en Italie, au Portugal et en Pologne. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2013, la France y consacre 6,1 % de ses prestations sociales contre 14,7 % pour l'Irlande et 2,1 % pour le Royaume-Uni.

Les recettes dites de protection sociale sont financées soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2013, 17 pays de l'UE sur 28 financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. Cependant, la part des cotisations sociales a diminué depuis deux décennies dans certains pays, au profit d'un financement par des recettes fiscales qui ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et les autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale et visant à couvrir les charges résultant pour les personnes ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée – CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2014 - Résultats des comptes de la protection sociale*, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2016.
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2016 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître, décembre 2016.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise » in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Voir aussi : *fiches 4.3 et 4.4.*

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2013

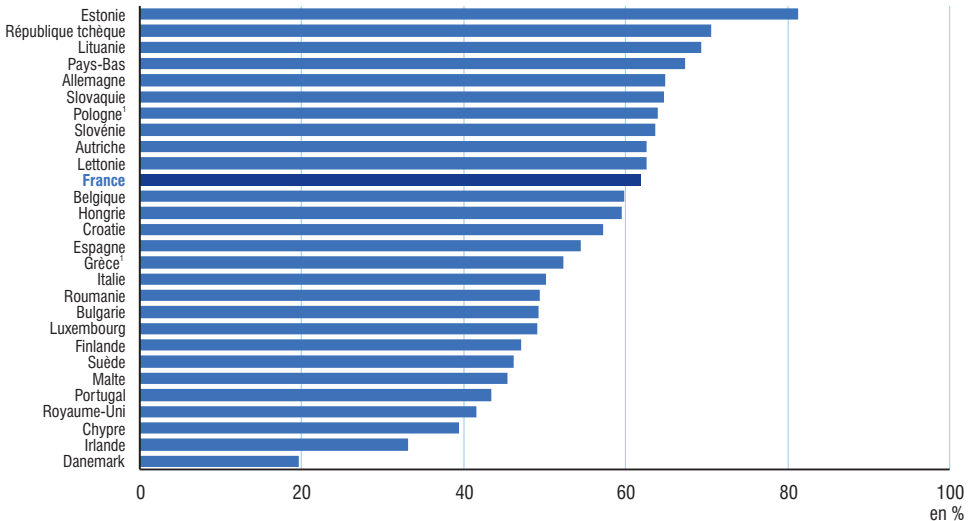
	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Incapacité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	39,5	34,4	8,0	11,2	4,1	2,8	29,0
Autriche	50,5	25,3	7,1	9,7	5,5	1,9	29,7
Belgique	40,3	28,7	8,2	7,4	11,7	3,7	30,2
Bulgarie	50,8	25,8	8,2	10,5	3,2	1,6	17,6
Chypre	54,7	20,6	3,3	6,6	8,2	6,6	22,3
Croatie	38,0	35,4	17,0	7,0	2,3	0,3	21,7
Danemark	42,6	20,3	13,2	11,6	5,9	6,4	33,0
Espagne	47,6	25,5	7,4	5,3	13,0	1,3	25,7
Estonie	44,7	28,1	12,0	11,1	3,2	1,0	14,8
Finlande	41,4	24,6	11,2	10,7	7,5	4,6	31,2
France	45,8	28,7	6,6	7,8	6,1	5,1	33,7
Grèce ¹	59,3	21,4	4,5	5,5	6,3	3,0	31,6
Hongrie	52,4	23,9	7,2	12,1	2,3	2,1	20,9
Irlande	29,7	33,2	5,9	13,4	14,7	3,0	22,0
Italie	60,0	23,7	5,5	4,1	6,0	0,8	29,8
Lettonie	54,7	22,4	8,5	8,3	4,3	1,8	14,4
Lituanie	47,6	28,2	9,6	7,7	2,7	4,2	15,3
Luxembourg ²	37,5	25,6	10,8	15,9	6,6	3,5	23,1
Malte	53,8	30,8	3,9	6,4	3,3	1,9	18,4
Pays-Bas	41,8	34,9	7,9	3,3	5,6	6,5	31,3
Pologne ¹	60,1	24,0	8,4	4,8	1,7	1,1	17,7
Portugal	56,2	23,8	7,7	4,6	6,9	0,9	27,6
République tchèque	47,3	30,6	6,7	9,1	3,4	2,9	20,2
Roumanie	54,8	26,9	7,8	8,1	1,1	1,3	14,8
Royaume-Uni	42,7	30,5	6,3	10,7	2,1	7,9	28,1
Slovaquie	44,5	30,9	9,0	9,7	3,4	2,5	18,4
Slovénie	48,8	30,8	6,3	8,0	3,4	2,8	25,0
Suède	43,6	25,5	12,2	10,5	4,2	4,0	30,0

1. Données 2012.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2016).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2013



1. Données 2012.

Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2016).